



## Utilisation du portable au travail

Par **basconormand**, le **07/09/2015** à **14:43**

Mon fils est vendeur dans un magasin de vente au public à Paris. Que doit-il respecter comme règles pour ne pas risquer de remarques/sanctions de la part de son employeur?  
A contrario, à quoi l'employeur ne peut-il s'opposer?  
Que dit le CT en la matière ?

Merci de votre réponse.

Basconormand

***Bonjour,  
Deux sujets ouverts avec la même question ! Je supprime l'autre.  
Merci de ne pas multiplier les sujets...***

Par **HCavocat**, le **07/09/2015** à **16:29**

Bonjour,

S'agit-il d'un téléphone fourni par son employeur ?

Par **P.M.**, le **07/09/2015** à **21:24**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le règlement intérieur comporte une disposition à ce sujet ou si une note de service y est jointe...

D'autre part, le téléphone personnel ou professionnel doit être utilisé d'une manière raisonnable...